

Chef de projet en ingénierie de l'éducation à l'environnement : éco-interprète

REFERENTIELS

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
ACTIVITE 1 : L'éco-interprète élabore des dispositifs d'éducation à l'environnement, à l'échelle d'un territoire ou d'une organisation	Bloc 1 : Elaborer des dispositifs d'éducation à l'environnement à l'échelle d'un territoire ou d'une organisation		
A1.1. Il étudie les demandes des commanditaires	C1.1. Comprendre le contexte d'une demande, en dialoguant avec le commanditaire, pour guider la démarche d'analyse d'un territoire ou d'une organisation - Déterminer les éléments nécessaires à préciser pour comprendre une demande - Mettre en œuvre une démarche de dialogue concertée avec le commanditaire pour recueillir les précisions nécessaires - Proposer au commanditaire une formalisation et une reformulation de sa demande pour en vérifier la bonne compréhension : contexte, intentions, moyens alloués, échéances, atouts et contraintes, exigences en termes de livrables	Nature de l'épreuve : L'évaluation des compétences s'effectue par une soutenance de présentation d'un dispositif d'éducation à l'environnement, élaboré à partir d'une étude de cas proposée et travaillée en formation : - Présentation à l'oral et à l'appui d'un support réalisé par le candidat, d'un pré-projet de dispositif d'éducation à l'environnement répondant à un enjeu d'un territoire ou d'une organisation déterminée, en vue de susciter l'adhésion du commanditaire, des acteurs du territoire et des publics concernés par l'enjeu identifié En se basant sur sa compréhension du contexte de la demande et son analyse de territoire, le candidat argumente ses choix éducatifs et la pertinence de sa proposition.	E1.1.1 Les éléments nécessaires à préciser sont identifiés, et la démarche de dialogue mise en œuvre permet de recueillir ces éléments E1.1.2 La demande est reformulée de façon exhaustive et précise. Elle contient les éléments suivants : contexte, intentions du commanditaire, moyens alloués, échéances, atouts et contraintes, livrables exigés
A1.2. Il analyse le fonctionnement d'un territoire ou d'une organisation, au regard d'un enjeu lié à la Transition Ecologique	C1.2. Produire une analyse systémique d'un territoire ou d'une organisation, en utilisant et en adaptant une méthodologie appropriée, pour détecter des problématiques environnementales et sociales à prioriser et des potentiels locaux à valoriser - Collecter des informations réglementaires, environnementales et écologiques, patrimoniales, sociales, économiques, politiques, culturelles sur un territoire ou une organisation à partir de sources documentaires, de rencontres d'acteurs, et d'explorations directes sur le terrain. - Hiérarchiser et analyser les informations récoltées pour caractériser le territoire et son fonctionnement - Acquérir des connaissances scientifiques, techniques, juridiques, économiques globales sur une ou plusieurs problématiques environnementales liée(s) à la Transition Ecologique - Identifier des problématiques et des potentiels locaux et les traduire en enjeux pour le territoire ou l'organisation : dynamiques locales à conforter, politiques et programmes environnementaux sur lesquels s'appuyer, partenaires potentiels à associer, espaces naturels à valoriser, expertises à mobiliser, ressources financières à solliciter	Format : Présentation orale de 20 minutes (10 minutes de présentation et 10 min de questions), après remise d'un dossier écrit d'environ 10 pages présentant l'ensemble d'un dispositif d'éducation à l'environnement.	E.1.2.1 L'analyse systémique proposée permet la détection effective de problématiques environnementales et sociales et de potentiels locaux du territoire ou de l'organisation considérés, traduits en enjeux E1.2.2 Des connaissances scientifiques, techniques, juridiques, économiques en lien avec la ou les problématiques environnementale(s) traitée(s) sont exposées avec exactitude.

Chef de projet en ingénierie de l'éducation à l'environnement : éco-interprète

<p>A1.3. Il élabore des dispositifs d'éducation à l'environnement (ensemble cohérent d'actions de médiation directe et indirecte)</p>	<p>C1.3. Elaborer un dispositif d'éducation à l'environnement, en s'appuyant sur l'analyse du territoire ou de l'organisation, pour répondre aux enjeux identifiés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Choisir les thématiques d'éducation à l'environnement à prioriser au regard des enjeux de territoire identifiés, dans un contexte de Transition Ecologique - Formaliser les intentions éducatives globales du dispositif sous forme de finalité, d'enjeux, de buts et d'objectifs à atteindre - Cibler des publics en argumentant son choix au regard de l'analyse de territoire et de la commande - Prendre en compte les besoins des publics spécifiques, notamment les publics en situation de handicap, pour leur permettre de participer aux actions envisagées - Déterminer un ensemble cohérent d'actions éducatives adaptées aux intentions éducatives et aux différents publics - Elaborer un échéancier permettant de planifier la réalisation des différentes actions constituant le dispositif d'éducation à l'environnement - Identifier des acteurs locaux avec qui développer des partenariats et envisager leur rôle dans le dispositif 	<p>Soutiens autorisés : Le candidat peut s'appuyer sur tout document qu'il juge utile pour étayer son propos. Il est notamment autorisé à consulter durant l'épreuve ses notes de préparation de la soutenance, qu'il aura rédigées au préalable</p> <p>Barème de notation : Chaque critère est noté sur 10 points selon le barème suivant :</p> <p>Critère insuffisamment satisfait : de 0 à 3 Critère partiellement satisfait : entre 4 à 6 Critère satisfait : de 7 à 10</p> <p>Seuil requis : Une note minimale de 62 points sur 100 est requise pour valider le bloc de compétences</p>	<p>E1.3.1 Les thématiques choisies sont mises en lien à la fois avec les enjeux locaux et les enjeux globaux de la Transition Ecologique</p> <p>E1.3.2 L'adéquation entre les intentions éducatives du dispositif proposé et les enjeux identifiés est démontrée par une argumentation solide</p> <p>E1.3.3 Les actions envisagées, leur complémentarité et leur planification sont réalistes, adaptées aux publics ciblés et aux intentions éducatives</p> <p>E1.3.4 Des acteurs locaux sont associés spécifiquement aux différentes actions en fonction de leurs compétences et champs d'intervention</p>
<p>A1.4. Il rédige et présente des pré-projets argumentés aux commanditaires, aux partenaires potentiels, et aux publics</p>	<p>C1.4. Présenter un pré-projet argumenté, en utilisant un support de présentation qualitatif et abouti, pour susciter l'adhésion du commanditaire, des partenaires potentiels, du public</p> <ul style="list-style-type: none"> - Synthétiser le dispositif d'éducation à l'environnement imaginé pour permettre son appropriation rapide par les destinataires du document de présentation - Vulgariser les connaissances acquises lors de l'analyse systémique pour informer et mobiliser un commanditaire, des partenaires, un public - Produire un écrit présentant de manière organisée toutes les informations nécessaires relatives à un pré-projet - Elaborer un support d'exposé oral attrayant en utilisant des visuels : illustrations, graphiques, diaporamas, infographies - Animer un temps de présentation orale avec clarté et dynamisme, pour mobiliser les participants. 		<p>E1.4.1. Le document de présentation du pré-projet est qualitatif et abouti : il répond à ce qu'est en mesure d'attendre un commanditaire ou un partenaire en matière de forme et de contenu</p> <p>E1.4.2. La présentation orale est dynamique et fluide, et le support attrayant : ils suscitent l'intérêt pour le projet</p>

Chef de projet en ingénierie de l'éducation à l'environnement : éco-interprète

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
ACTIVITE 2 : L'éco-interprète conçoit des actions de médiation directe en éducation à l'environnement, qu'il anime en direct avec un public d'apprenants	Bloc 2 : Concevoir et animer des actions de médiation directe en éducation à l'environnement		
A2.1. Il s'approprie le contexte d'intervention	<p>C2.1. Définir le contexte d'intervention et les conditions de réalisation de l'action, en effectuant des recherches et en dialoguant avec les différentes parties prenantes, pour formaliser les paramètres éducatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appréhender les caractéristiques, le fonctionnement et la réglementation de l'organisation ou du lieu concerné par l'action pour identifier les contraintes à prendre en compte - Identifier les besoins et capacités des apprenants, en fonction de différents critères (incluant les situations de handicap), pour concevoir une action adaptée - Dégager d'un sujet ou d'un lieu les potentiels d'apprentissages mobilisables pour construire l'action - Formaliser l'ensemble des éléments recueillis sous forme de paramètres éducatifs pour définir le format de l'action 	<p>Nature de l'épreuve : L'évaluation des compétences s'effectue par une analyse d'une action de médiation directe en éducation à l'environnement, conçue et animée en situation réelle par le candidat lors d'un stage pratique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation à l'oral et à l'appui d'un support réalisé par le candidat, d'une action de médiation directe en éducation à l'environnement <p>En se basant sur sa compréhension du contexte de son intervention et son analyse de la situation vécue, le candidat argumente et porte un regard critique sur ses choix éducatifs et la pertinence de sa proposition.</p>	<p>E2.1.1 Les paramètres éducatifs sont formalisés et décrivent le fonctionnement de l'organisation ou du lieu, les caractéristiques des apprenants, et les potentiels d'apprentissage du sujet ou du lieu</p> <p>E2.1.2 Le format de l'action est défini : nombre d'interventions, durée, lieu, effectif des apprenants, thème, ressources disponibles</p>
A2.2. Il conçoit des actions d'éducation à l'environnement	<p>C2.2. Utiliser une méthodologie de conception spécifique, en l'adaptant à la nature de l'action envisagée (programme ou séance d'animation, événementiel, accompagnement d'initiatives, formation), pour concevoir une action d'éducation à l'environnement de qualité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formaliser des intentions éducatives en prenant en compte les paramètres éducatifs identifiés - Déterminer un ensemble d'activités adaptées aux intentions éducatives, aux apprenants et aux potentiels d'apprentissage du sujet ou du lieu - Concevoir la progression pédagogique de l'action pour répondre aux intentions éducatives - Choisir les modalités, méthodes et techniques d'animation adaptées - Déterminer la ou les postures de l'animateur à utiliser - Choisir les modalités et les critères d'évaluation adaptés 	<p>Format : Présentation orale de 45 minutes pour les blocs 2, 3 et 4 (20 minutes de présentation et 25 minutes de questions), après remise d'un mémoire de formation d'environ 50 pages (hors annexes) présentant l'analyse de la situation vécue en stage pratique.</p>	<p>E2.2.1 Les intentions éducatives sont formalisées sous forme de but, d'objectifs pédagogiques et de messages, et adaptées aux paramètres éducatifs</p> <p>E2.2.2 Le choix des activités, de la progression pédagogique, des modalités, méthodes, techniques d'animation et posture est argumenté au regard des intentions éducatives</p> <p>E2.2.3 Les modalités et critères d'évaluation choisis permettent de recueillir des données qualitatives et quantitatives exploitables dans le cadre d'une analyse</p>

Chef de projet en ingénierie de l'éducation à l'environnement : éco-interprète

<p>A2.3. Il anime des actions d'éducation à l'environnement en direct avec un public d'apprenants</p>	<p>C2.3. Animer une action d'éducation à l'environnement, en s'adaptant en temps réel au contexte réel et aux apprenants, pour les sensibiliser ou les former à l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animer des situations, en adoptant une attitude et une posture appropriées, pour permettre aux apprenants d'être acteurs de leur apprentissage - Adapter ses interventions en temps réel et gérer les aléas, en veillant à la sécurité physique, morale et affective des participants, pour répondre à leurs besoins - Recueillir des éléments d'appréciation auprès des apprenants, à l'aide d'outils dédiés, pour pouvoir évaluer la qualité éducative des actions proposées 	<p>Si présentation du bloc seul, la durée de l'oral est de 15 minutes, après remise d'un dossier d'environ 15 pages.</p> <p>Soutiens autorisés : Le candidat peut s'appuyer sur tout document qu'il juge utile pour étayer son propos. Il est notamment autorisé à consulter durant l'épreuve ses notes de préparation de la soutenance, qu'il aura rédigées au préalable.</p>	<p>E2.3.1 L'attitude et la posture de l'animateur permettent aux apprenants d'être acteurs de leur apprentissage</p> <p>E2.3.2 Les adaptations réalisées sont décrites et argumentées au regard des besoins et de la sécurité des apprenants</p> <p>E2.3.3 Des éléments d'appréciation exploitables sont recueillis à l'issue de l'animation</p>
<p>A2.4. Il évalue et réajuste ses actions d'éducation à l'environnement</p>	<p>C2.4. Evaluer et réajuster une action d'éducation à l'environnement, en se basant sur un retour d'expérience, pour améliorer la qualité éducative</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyser les appréciations selon deux niveaux : niveau de satisfaction et niveau d'acquisition de savoir, savoir-faire, savoir-être, pour en dégager les tendances - Mettre en perspective l'analyse des appréciations et sa propre analyse en tant qu'animateur - Rédiger un bilan circonstancié de l'action en émettant des préconisations d'ajustements pour les interventions futures 	<p>Barème de notation : Chaque critère est noté sur 10 points selon le barème suivant :</p> <p>Critère insuffisamment satisfait : de 0 à 3 Critère partiellement satisfait : entre 4 à 6 Critère satisfait : de 7 à 10</p> <p>Seuil requis : Une note minimale de 62 points sur 100 est requise pour valider le bloc de compétences</p>	<p>E2.4.1. Les appréciations sont classées en deux catégories, niveau de satisfaction et niveau d'acquisition, et analysées pour en dégager les tendances</p> <p>E2.4.2. Un bilan mettant en perspective les appréciations des participants et l'analyse de l'animateur est formalisé, et des préconisations adaptées sont émises</p>

Chef de projet en ingénierie de l'éducation à l'environnement : éco-interprète

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
ACTIVITE 3 : L'éco-interprète conçoit, réalise et déploie des médias (supports et outils de médiation indirecte), à vocation pédagogique, au service de l'éducation à l'environnement	Bloc 3 : Concevoir, réaliser et déployer des médias (supports et outils de médiation indirecte) d'éducation à l'environnement		
A3.1. Il analyse le besoin et les conditions d'utilisation des médias à concevoir	C3.1. Analyser le besoin, en clarifiant et formalisant les conditions d'utilisation et en identifiant les publics cibles, pour guider les choix de conception - Déterminer le périmètre et les conditions d'utilisation : par qui, où, quand, comment, et pour satisfaire quel besoin éducatif - Caractériser les publics auxquels s'adresse le média, en prenant en compte leurs capacités et besoins spécifiques	Nature de l'épreuve : L'évaluation des compétences s'effectue par une analyse d'une démarche de conception d'un média menée par le candidat en stage pratique : - Présentation à l'oral et à l'appui d'un support réalisé par le candidat, de l'élaboration d'un média d'éducation à l'environnement En se basant sur sa compréhension du besoin, des conditions d'utilisation du média, et sur son analyse de l'expérience vécue, le candidat argumente ses choix de conception et la pertinence de sa proposition.	E3.1.1. Le périmètre et les conditions d'utilisation sont formalisés et exhaustifs E3.1.2. Les capacités et les besoins décrits sont en accord avec la nature des publics considérés
A3.2. Il conçoit des médias d'éducation à l'environnement	C3.2. Utiliser une méthodologie de conception spécifique, en l'adaptant à la nature du média considéré (plans d'interprétation du patrimoine, média d'interprétation, malle pédagogique, outil pédagogique, exposition, muséographie, publication), pour élaborer un média pertinent et qualitatif - Identifier le ou les aspects environnementaux et patrimoniaux pertinents à traiter, en rapport avec le besoin et les publics cibles - Identifier les ressources disponibles (humaines, matérielles, financières) à mobiliser pour la conception - Déterminer les contenus à aborder en fonction des conditions d'utilisation et des publics ciblés, pour faciliter l'acquisition des connaissances et des compétences - Déterminer un format de média approprié (technologies, fonctionnement et règles d'utilisation, interactions avec l'utilisateur) pour susciter l'intérêt du public et faciliter la transmission des messages éducatifs - Déterminer l'esthétique du média, en rapport avec le thème, le public, les conditions d'utilisation (matières, visuels, identité graphique) pour favoriser son attractivité et sa durabilité - Rédiger un guide d'utilisation du média pour permettre son appropriation par l'utilisateur	Format : Présentation orale de 45 minutes pour les blocs 2, 3 et 4 (20 minutes de présentation et 25 minutes de questions), après remise d'un mémoire de formation d'environ 50 pages (hors annexes) présentant l'analyse de la situation vécue en stage pratique. Si présentation du bloc seul, la durée de l'oral est de 15 minutes, après remise d'un dossier d'environ 15 pages.	E3.2.1. Les aspects environnementaux et patrimoniaux à traiter et les contenus sont adaptés au besoin et aux publics ciblés E3.2.2. Les ressources à mobiliser sont identifiées E3.2.3. Le format et la forme du média suscitent l'intérêt du public et facilitent la transmission des messages éducatifs E3.2.4. L'esthétique choisie confère au média attractivité et durabilité E3.2.5. Le média est accompagné d'un guide d'utilisation permettant son appropriation par l'utilisateur

Chef de projet en ingénierie de l'éducation à l'environnement : éco-interprète

<p>A3.3. Il réalise des prototypes et les fait tester</p>	<p>C3.3. Tester le média, en réalisant un prototype, pour en modifier ou en valider la conception</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fabriquer un prototype représentatif du média imaginé pour identifier les qualités et les défauts de conception - Faire tester le média par un public pour recueillir son appréciation et ses suggestions - Apporter les modifications nécessaires pour valider définitivement la conception 	<p>Soutiens autorisés : Le candidat peut s'appuyer sur tout document qu'il juge utile pour étayer son propos. Il peut notamment présenter le prototype du média élaboré. Il est autorisé à consulter durant l'épreuve ses notes de préparation de la soutenance, qu'il aura rédigées au préalable.</p>	<p>E3.3.1. Le prototype est représentatif du média conçu et permet un test efficace</p> <p>E3.3.2. Les résultats du test sont exploités et aboutissent à des modifications de conception ou une validation argumentée</p>
<p>A3.4. Il fabrique ou fait fabriquer les médias, organise leur déploiement et prévoit leur actualisation et leur entretien</p>	<p>C3.4. Fabriquer, déployer, actualiser et entretenir le média, en formulant des préconisations, pour garantir sa pérennité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fabriquer ou coordonner la fabrication du média définitif par un prestataires pour vérifier sa conformité - Organiser, effectuer ou superviser sa diffusion et sa mise en place pour permettre une large utilisation par le public - Prévoir un plan d'entretien et d'actualisation du média pour assurer sa mise à jour et sa pérennité 	<p>Barème de notation : Chaque critère est noté sur 10 points selon le barème suivant :</p> <p>Critère insuffisamment satisfait : de 0 à 3 Critère partiellement satisfait : entre 4 à 6 Critère satisfait : de 7 à 10</p> <p>Seuil requis : Une note minimale de 62 points sur 100 est requise pour valider le bloc de compétences</p>	<p>E3.4.1. Des modalités réalistes de fabrication, de déploiement, d'actualisation et d'entretien du média sont décrites</p>

Chef de projet en ingénierie de l'éducation à l'environnement : éco-interprète

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
ACTIVITE 4 : L'éco-interprète pilote, administre et finance des projets d'éducation à l'environnement	Bloc 4 : Piloter, administrer et financer des projets d'éducation à l'environnement		
A4.1. Il pilote et anime des projets d'éducation à l'environnement	C4.1. Conduire un projet d'éducation à l'environnement, en mettant en œuvre une démarche d'animation et en utilisant des outils de pilotage, pour garantir son aboutissement <ul style="list-style-type: none"> - Planifier les différentes phases d'un projet en utilisant des outils dédiés (échéanciers, rétroplanning, diagramme de Gant) pour prévoir les délais de réalisation - Utiliser des modalités d'animation et des outils de pilotage adaptés à la nature du projet et au fonctionnement de la structure - Développer et entretenir des partenariats, des collaborations, pour permettre ou faciliter la mise en œuvre et le déploiement du projet - Définir les rôles et responsabilités des parties prenantes en fonction de leurs intérêts, disponibilités, compétences et expertises - Mettre en œuvre la communication autour d'un projet pour concerner les publics visés et mobiliser les différents acteurs - Coordonner les actions et contributions des différents acteurs d'un projet, à l'interne comme à l'externe, en préparant et animant des comités de pilotage et des réunions de travail - Coordonner et contrôler la réalisation de chaque étape d'un projet, en adaptant les modalités de mise en œuvre, pour garantir son bon déroulement 	Nature de l'épreuve : L'évaluation des compétences s'effectue par l'analyse d'une situation réelle de conduite, d'administration et de financement d'un projet d'éducation à l'environnement, menée en stage pratique - Présentation à l'oral et à l'appui d'un support réalisé par le candidat, d'une expérience de conduite, d'administration et de gestion budgétaire de projet, vécue en stage pratique. En partant des missions confiées, le candidat réalisera une analyse personnelle et critique d'une pratique réelle en tant que chef de projet en éducation à l'environnement	E4.1.1. Le choix de la planification, des modalités d'animation et des outils de pilotage utilisés est argumenté au regard de la nature du projet et du fonctionnement de la structure E4.1.2. La démarche de communication, le développement des partenariats et le rôle des parties prenantes sont décrits, leur effet facilitateur est mis en évidence E4.1.3. Des modalités d'animation, d'adaptation et de contrôle des différentes phases du projet permettent d'assurer son bon déroulement
A4.2. Il assure la gestion administrative et financière de projets d'éducation à l'environnement	C4.2. Gérer et financer des projets d'éducation à l'environnement, en utilisant des outils de gestion administrative et budgétaire, pour en garantir la viabilité <ul style="list-style-type: none"> - Etablir le budget prévisionnel d'un projet en estimant des volumes d'activité, des recettes et coûts associés - Rechercher des subventions de partenaires institutionnels nationaux, locaux et européens, et de structures privées, en se basant sur la connaissance des différents acteurs et de leurs compétences - Réaliser le suivi financier d'un projet en mettant en place des outils de suivi et de contrôle des coûts - Rédiger des bilans financiers et les analyser pour vérifier la rentabilité du projet et sa viabilité économique - Formuler des réponses à des appels à projet et instruire les procédures administratives nécessaires à la réalisation d'un projet, en respectant la réglementation 	Format : Présentation orale de 45 minutes pour les blocs 2, 3 et 4 (20 minutes de présentation et 25 minutes de questions), après remise d'un mémoire de formation d'environ 50 pages (hors annexes) présentant l'analyse de la situation vécue en stage pratique. Si présentation du bloc seul, la durée de l'oral est de 15 minutes, après remise d'un dossier d'environ 20 pages.	E4.2.1 Les éléments indispensables devant être intégrés à une projection budgétaire sont présentés : estimations des coûts et des recettes, modes de financement choisis, financeurs compétents E4.2.2 Le suivi financier du projet est mis en place à l'aide d'outils appropriés E4.2.3. Le document de présentation des aspects budgétaires et administratifs est cohérent, les analyses présentées sont solides

Chef de projet en ingénierie de l'éducation à l'environnement : éco-interprète

<p>A4.3. Il analyse sa pratique professionnelle et la mise en place d'un projet</p>	<p>C4.3. Analyser la mise en place d'un projet et sa pratique de chef de projet, en adoptant une posture de praticien réflexif, pour améliorer sa pratique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Examiner les résultats, les effets sur le public, le territoire, la structure d'un projet d'éducation à l'environnement, à l'aide d'outils d'évaluation qualitatifs et quantitatifs, pour capitaliser le retour d'expérience, envisager des prolongements et formaliser le bilan d'un projet - Mettre en perspective les effets produits avec la démarche de travail et le fonctionnement mis en œuvre, en mettant en évidence des liens de causalité, pour juger de son efficacité - Analyser, interroger, critiquer sa stratégie d'intervention, sa capacité à être force de proposition et sa posture pour construire son identité professionnelle. 	<p>Soutiens autorisés : Le candidat peut s'appuyer sur tout document qu'il juge utile pour étayer son propos. Il pourra notamment présenter le prototype du média élaboré. Il est autorisé à consulter durant l'épreuve ses notes de préparation de la soutenance, qu'il aura rédigées au préalable.</p> <p>Barème de notation : Chaque critère est noté sur 10 points selon le barème suivant :</p>	<p>E4.3.1. Le bilan du projet est formalisé et mentionne les effets sur le public, le territoire, la structure, ainsi que des prolongements possibles</p> <p>E4.3.2. L'analyse de sa stratégie d'intervention, de sa capacité à être force de proposition, et de sa posture, permet au candidat d'envisager son insertion professionnelle et construit sa posture professionnelle.</p>
<p>A4.4. Il contribue au développement d'un service ou d'une structure d'éducation à l'environnement</p>	<p>C4.4. Conduire une analyse stratégique, en œuvrant dans un environnement de travail élargi, pour contribuer à la gestion et au développement d'un service d'éducation à l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyser les logiques d'acteurs à l'œuvre dans le champ de l'éducation à l'environnement - Organiser et mettre en œuvre une activité de veille sur la réglementation, sur les métiers, et sur les innovations pédagogiques en éducation à l'environnement, dans une optique de développement - Participer à la recherche en éducation à l'environnement, en faisant partie de groupes de travail à l'échelle régionale ou nationale, au sein des réseaux d'éducation à l'environnement auxquels la structure adhère - Emettre des préconisations en matière de stratégie, en proposant des projets innovants et des pratiques innovantes à développer, ou des nouveaux champs d'intervention à investir 	<p>Critère insuffisamment satisfait : de 0 à 3 Critère partiellement satisfait : entre 4 à 6 Critère satisfait : de 7 à 10</p> <p>Seuil requis : Une note minimale de 62 points sur 100 est requise pour valider le bloc de compétences</p>	<p>E4.4.1. Les préconisations émises en matière de stratégie sont fondées sur un travail d'investigation dépassant le cadre de la structure : analyse des logiques d'acteurs, activités de veille, recherche en éducation à l'environnement</p> <p>E4.4.2. Le comportement, la maîtrise de la langue, la qualité de l'expression orale et la richesse du vocabulaire, ainsi que la présentation (tenue, attitude, rapidité, réactivité, assurance) du candidat sont en accord avec les fonctions de représentation de la structure dans un environnement de travail élargi</p>